

DAJI/2023/Décision/Tarifs/06

Décision portant approbation du tarif du colloque
« Dramaturgies de la chanson »

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que le laboratoire LESA a présenté, le 23 Janvier 2023, une demande d'approbation de tarif d'inscription pour un colloque,

DÉCIDE

Article 1 :

Est approuvé le tarif d'inscription au colloque « *Dramaturgies de la chanson* ».

Ce colloque aura lieu du 12 au 14 Avril 2023 inclus à la Maison de la Recherche / Théâtre le Petit Duc sur le site d'Aix-en-Provence.

Les inscriptions se dérouleront du 2 Février au 7 Avril 2023.

Le tarif d'inscription est ainsi défini :

	Tarif d'inscription hors taxes	Tarif d'inscription toutes taxes comprises
Enseignants-chercheurs	50,00 €	55,00 €

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 25 Janvier 2023

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

